

A l'attention d'Haropa-Port, le 29 janvier 2024

A la suite de la réunion de présentation d'Haropa-Port, le 21/12/2023, sur le démarrage de chantier du port PSMO, plusieurs associations (COPRA 184, Construisons Ensemble un Andrésy Solidaire, Non au Pont d'Achères, Comité du Quartier de l'Oise) se sont regroupées dans un Collectif de Surveillance du Chantier PSMO. Ce collectif est appelé à fédérer d'autres associations au fil du temps.

Ce collectif a bien noté la réunion publique qui sera organisée par Haropa-Port le 5 février 2024 à l'Espace Julien Green à 19h. Nous y serons présents.

La lecture des documents présentés le 21/12/2023 nous amène à formuler des questions (certaines trouveront peut-être des réponses lors de la réunion publique du 5 février). Nous nous permettons de vous les soumettre ci-dessous dès à présent.

Par ailleurs pour les approfondir, nous aimerions pouvoir rencontrer les responsables du projet, de façon à pouvoir discuter de ces sujets de vive voix, autrement que lors d'un débat public où les échanges sont forcément plus limités.

QUESTIONNEMENT SUR LA PRESENTATION DU 21/12/2023

Nous ne sommes pas sans savoir que des recours juridiques ont été déposés au Tribunal de Versailles et sont en attente de jugement.

Ces recours ne sont pas juridiquement suspensifs, mais ils portent sur des questions fondamentales de sécurité et d'habitabilité du territoire. Nous ne comprenons pas les risques pris par Haropa-Port en démarrant les travaux, sans attendre les conclusions du jugement.

1. Zone de découplage :

Nous avons compris que cette zone servirait, dans un premier temps, à évacuer par voie fluviale les gravais résultant du creusement de la darse, et ceci durant les trois premières phases du chantier jusqu'en 2031.

1.1. Pouvez-vous nous préciser le volume total de ces déblais et leur répartition dans le temps ?

1.2. Pouvez-vous préciser comment seront évacués ces déblais :

- Part laissée sur place pour remplacer le sable extrait de la carrière,
- Part évacuée par voie fluviale,
- Part évacuée par camions.

1.3. Compte-tenu de l'importance de cette zone, pouvez-vous nous fournir le plan détaillé des installations prévues ?

Nous avons compris que les berges dans cette zone seront en partie défrichées. Nous aimerions que ce défrichage soit limité au maximum.

Par ailleurs nous avons compris que l'accès circulation douce le long des berges serait maintenu. Nous désirons pouvoir nous en assurer.

1.4. Les inventaires des berges sont-ils faits (faune et flore) et sont-ils disponibles ? Quid de la ripisylve et de son temps de restauration ?

2. Battage des ducs d'Albe

Nous avons compris qu'il y aurait, durant l'année 2024, six semaines de battage pour ces travaux répartis en 3 périodes.

- 2.1. A quelle profondeur ces pieux seront-ils battus ? S'est-on assuré des incidences que peuvent avoir ces travaux sur les nappes phréatiques ?
- 2.2. De tels travaux entraînent forcément des vibrations importantes du sol. Quelle incidence cela peut-il avoir sur les anciennes maisons se situant de l'autre côté de la Seine ? Comment s'assurer que ces incidences seront prises en compte ?
- 2.3. Ces battages seront bruyants. Quelles dispositions sont prises pour mesurer le bruit ? Il serait bien de mesurer le bruit dès à présent avant travaux pour évaluer l'incidence du chantier. Quels seuils de bruit sont jugés acceptables ? Quelles mesures d'atténuation seront-elles mises en œuvre ? Comment seront limités les horaires de battage ? Mesures spéciales pour les bateaux-logement ?
- 2.4. Les curages de la Seine et de l'Oise ont rarement lieu et des dépôts de polluants, notamment des métaux lourds, se sont accumulés. Comment gérez-vous ce problème afin d'éviter toute migration polluante lors de chaque intervention lourde du chantier (pieux, passerelle, destruction des berges, ...)

3. Cahier des charges des travaux

Nous supposons que vous avez établi un cahier des charges général pour toutes les entreprises qui vont intervenir sur ce chantier.

- 3.1. Pouvez-vous nous le communiquer ?

Par ailleurs nous avons compris que le cahier des charges pour l'entreprise de creusement de la darse était en cours d'élaboration : notamment concernant l'obligation d'évacuer les déblais en grande partie par voie fluviale, mais aussi sur le traitement des poussières (mesures, seuils, mesures d'atténuation).

- 3.2. Pouvez-vous nous le communiquer ?

4. Travaux de la phase 1 au-delà de l'année 2024

- 4.1. Pouvez-vous nous transmettre un planning plus détaillé de cette phase 1 ?

Nous avons vu sur les plans le schéma de la passerelle, mais le texte n'en fait pas mention : est-ce un oubli ?

5. Communication avec des riverains

Nous aimerions savoir comment l'information des riverains sera assurée tout au long du chantier. Plusieurs idées ont été évoquées :

- ouverture d'un site dédié où les riverains pourront suivre régulièrement l'avancement des travaux à l'échelle de la semaine dans les périodes critiques,
- mise en place d'un système d'alerte où les riverains pourront signaler les dysfonctionnements et où Haropa-Port pourra apporter les réponses adaptées quasiment en temps réel,
- visites de chantier à des phases significatives,
- mise en place d'une instance de suivi qui se réunira régulièrement pour faire la synthèse de ce qui a été fait et annoncer ce qui se prépare.

5.1. Qu'en est-il de cette communication ?

Nous espérons que la réunion publique du 5 février 2024 pourra apporter des réponses à ces interrogations et nous vous renouvelons notre demande d'un rendez-vous prochain pour approfondir avec vous l'ensemble de ces points.

Cordialement,

Pour le collectif de surveillance du chantier PSMO

Marc-Noël Vandamme

Adresse : 2, sente de la côte aux renards 78570 Andrézy

Mail : marc-noel.vandamme@wanadoo.fr

Tel : 07 88 18 93 87